

Sur motion de M. *Blake*, secondé par M. *Cameron* (*Huron*).

*Ordonné*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toutes soumissions, annonces, contrats, lettres, comptes, pièces justificatives, mandats, rapports et autres documents relatifs à l'achat de couvertes pour la milice, pendant la vacance.

Sur motion de M. *Wheler*, secondé par M. *King*,

*Ordonné*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de la correspondance, des mémoires, pétitions et papiers en possession du gouvernement, se rapportant aux droits sur le sel.

M. *Homer* propose, secondé par M. *Gordon*, que dans l'opinion de cette Chambre il est à désirer que le gouvernement adopte telle mesure qui lui paraîtrait les plus propres à amener une réciprocité commerciale entre le *Canada* et les îles *Hawai*.

Et un débat s'ensuivant,—La dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. *Mitchell*, secondé par M. *Moffat*,

*Ordonné*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un rapport de tous les dommages et accidents qui ont eu lieu sur la ligne de la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada* ou sur aucun de ses embranchements ou chemins de fer avec qui elle est en société ou sur lesquels elle exerce le contrôle, entraînant soit perte de vie ou tort aux personnes ou aux choses; avec un état montrant toute l'étendue et les détails de ces accidents; les endroits où ils sont arrivés et leur cause et nature; avec une copie des règlements de la dite compagnie de chemin de fer, et ses embranchements, des chemins de fer avec qui elle est en société ou qui sont sous son contrôle conformément à la 55<sup>ème</sup> clause de l'acte des chemins de fer de 1879.

Sur motion de M. *Mitchell*, secondé par M. *Moffat*,

*Résolu*, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de la correspondance échangée entre le gouvernement du *Canada* ou aucun de ses départements et de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du *Canada* ou aucuns de ses officiers relativement au sujet mentionnés dans les avis publiés dans la *Gazette du Canada* du 3 mars courant, par H. W. *Tyler*, président, et J. B. *Benton*, secrétaire de la dite compagnie, datés de Dashwood House, 9, New Broad Street, *Londres*, le 28 février dernier, convoquant à *Londres*, pour le 29 mars courant une assemblée de la dite compagnie dans le but de prendre en considération, entre autres choses, l'achat de bons et actions du chemins de fer de *Wellington Grey* et *Bruce*, et aussi, l'achat, pour le compte de la compagnie, de certaines actions et parts de la compagnie du chemin de fer de *Hamilton* et du *Nord-Ouest* et de la compagnie du chemin de fer *St-Laurent* et *Ottawa*;

Aussi, copie des arrangements relatifs au trafic ou de la correspondance y relative, ou de la correspondance concernant l'achat ou la vente du chemin de fer en dernier lieu mentionné et la compagnie du Grand Tronc ou avec le gouvernement du *Canada*; aussi, un état détaillé de toute obligation ou engagements contractés à ce sujet par la dite compagnie du Grand Tronc ou en son nom.

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. *Mitchell*, secondé par M. *Moffat*,

*Ordonné*, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour copie de toute la correspondance entre la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada* ou aucun de ses officiers et le gouvernement du *Canada* ou aucun des ministères ou des membres du gouvernement, relativement à l'acquisition ou vente de l'embranchement sur la *Rivière-du-Loup* du dit chemin de fer, maintenant la propriété du gouvernement du *Canada*; aussi de toute correspondance montrant la